

## SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

*Centre national de gestion des praticiens  
hospitaliers et des personnels de direction  
de la fonction publique hospitalière*

#### **Arrêté du 17 août 2009 modifiant la liste des électeurs pour la désignation des représentants du personnel en CAPN des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : SASN0930878A

La directrice du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 91-790 du 14 août 1991 modifié relatif aux commissions administratives paritaires nationales de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis émis par le comité consultatif national paritaire le 7 avril 2009 ;

Vu les arrêtés du 19 mai 2009 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nationales des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux au 15 octobre 2009 et la répartition des sièges à pourvoir ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2009 établissant la liste des électeurs appelés à désigner les représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nationales des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,

#### Article 1<sup>er</sup>

La liste des électeurs du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux appelés à désigner leurs représentants à la commission administrative paritaire nationale est modifiée comme suit :

#### **Classe normale**

##### *Ajoutés sur la liste des électeurs*

BANNETEL Chantal, maison de retraite d'Etel (56) ;

BOURGEAULT Karine, maison de retraite de Mauron (56) ;

CHAPPE Miren, EHPAD de Saint-Germain-l'Herm et Saint-Amand-Roch (63) ;

CLAVEL Marie-Thérèse, EHPAD de Lubersac (19) ;

DUBOIS Frédéric, maison de retraite des Abrets (38) ;

DUBUY Nicolas, Saint-Laurent-de-Chamousset (69) ;

DUMONT Stéphanie, hôpital local de Condrieu (69) ;

GADRAT Florence, maison de retraite de Neuvic-sur-l'Isle (24) ;

GIQUEL Morgane, maison de retraite « Les Cèdres » La Ville-aux-Clercs (41) ;

LECLERC Michèle, maison de retraite de Caulnes (22) ;

MOSCA Alexandre, institut départemental de développement de l'autonomie de Marseille (13).

*Supprimés de la liste des électeurs*

CANDELA Sylviane ;  
CARSIQUE David ;  
COMTE Catherine ;  
DEBLOIS Stéphanie ;  
GRIMAUD Aurore ;  
LABELLE-GOUTARD Anne-Laure ;  
LE QUINQUIS Gurvan ;  
LEBAS François ;  
LEVERT Hervé ;  
MARTIN Céline ;  
MASSON Joëlle ;  
MONTAGNE Jean-Luc ;  
PORTRAIT Philippe ;  
STELLITANO Jean-Pierre.

**Hors classe**

*Ajoutés sur la liste des électeurs*

DEBIEVE Hélène, conseil général de la Drôme ;  
GUILLAUMOT Alain, EHPAD de Nogent (52) ;  
HANQUET Patrick, établissement public autonome de Liesse (02) ;  
HUET Dominique, hôpital local de Villeneuve-de-Berg (07) ;  
LEBAS François, EHPAD de Châteauneuf-en-Thymerais (28) ;  
LEVERT Hervé, centre de long et moyen séjour de Brumath (67) ;  
MOURGEON-DESROCHE Anne, hôpital local de L'Isle-sur-la-Sorgue (84).

*Supprimés de la liste des électeurs*

BANNETEL Chantal ;  
BOURGEAULT Karine ;  
CHAPPE Miren ;  
CLAVEL Marie-Thérèse ;  
CÔ Muriel ;  
DERUY Nadine ;  
DUBOIS Frédéric ;  
GADRAT Florence ;  
GIQUEL Morgane ;  
GUYARD Alain ;  
LEBLEU François ;  
LECLERC Michèle.

**Article 2**

La directrice du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 17 août 2009.

Pour la directrice générale et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL